



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : POISON Ingrid

Objet : Plat'AU - PERMIS DE DEMOLIR

Numéro : PD 062498 25 00014 U6201

Adresse du projet : 22 Rue Jean-Baptiste KLEBER 62300 Lens

Déposé en mairie le : 28/08/2025

Reçu au service le : 28/08/2025

Nature des travaux:

Demandeur :

Monsieur VIENNE Pierre-Philippe Bernard
Marc

113 Rue de Tourcoing
59170 Croix

Ce dossier ne comporte pas les pièces exigibles en application du livre IV du code de l'urbanisme ou ces pièces ne sont pas exploitables. **L'architecte des Bâtiments de France n'est donc pas en mesure d'exercer sa compétence et s'oppose en l'état du dossier à la délivrance de l'autorisation de travaux.**

Considérant que ce dossier est situé dans la zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier Nord-Pas de Calais' inscrit sur la liste du patrimoine mondial par l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Conformément aux dispositions de l'article R111-27 ou L421-6 du code de l'urbanisme,

Le présent dossier doit faire l'objet d'un refus d'autorisation pour les motifs suivants :

Les documents présentés ne sont pas suffisants pour permettre une appréciation correcte du projet, dont on peut craindre qu'il ne porte atteinte à la qualité de la zone tampon du Bassin minier et qu'il ne compromette la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et du quartier.

Il conviendrait de fournir :

- des photographies couleur montrant toutes les façades de la construction dans son entier (bâtiment principal et annexe concernée par la démolition), et non la seule façade arrière de l'annexe; les volets roulants doivent être relevés afin que les menuiseries soit bien visibles;
- des photographies intérieures montrant la façade du bâtiment principal actuellement masquée par l'annexe;
- le plan de la cave de l'annexe.

ces documents étant nécessaires pour visualiser le projet envisagé dans son contexte.

Fait à Arras



Signé électroniquement ☐
par Andrée TUDOR-HENON ☐
Le 20/10/2025 à 10:00 ☐

☐
☐
☐
☐
☐
☐

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

ANNEXE :

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Gare situé à 62498|Lens.

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..